

AVIS PUBLIC MODIFIANT L'AVIS PUBLIC PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 mars 2026, à 19 h à la mairie d'arrondissement situé au 4243, rue de Charlevoix à Montréal, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord statuera sur la demande de dérogation mineures suivante :

10186, avenue de Cobourg

Déroger au matériau de revêtement requis pour un agrandissement projeté et deux (2) lucarnes existantes au bâtiment existant situé au 10186, avenue de Cobourg, sur le lot 1 174 194 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 relatif aux dérogations mineures.

ET QUE toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord.

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 3 février 2026